

LIGUE DE PICARDIE de Tennis de Table

Résidence Belle Vue
rue de Sénéfontaine
appt. D 23 1er étage

Adresse postale :
BP 90966
60009 BEAUVAIS CEDEX



Téléphone : 03 44 02 42 02
Télécopie : 03 44 02 49 25
E-mail : LPTT@wanadoo.fr
Site Ligue : <http://www/lptt.net>

CAHIER DES CHARGES DU TOP REGIONAL DETECTION

05.06.2010

LA COMPETITION

La compétition se déroule en un lieu unique, sur une journée et débute à 9H30. Il n'y a pas de coupure pour le repas du midi.

LA SALLE

Un plan de salle détaillé (lieu de pointage des joueurs, vestiaires, toilettes, ...) sera affiché à l'entrée des gymnases, afin de permettre un meilleur repérage des lieux pour les joueurs et les spectateurs.

Nombre de tables agréées : 16 minimums, numérotés de 1 à 16. Tables et filets doivent être en bon état.

Une salle dédiée uniquement à l'échauffement serait appréciable.

Des tribunes doivent exister pour les spectateurs et les joueurs au repos.

Un grand plan de travail isolé sera installé pour le juge arbitre et son adjoint.

Afin d'éviter l'encombrement de la table de juge arbitrage, des panneaux d'affichage permettant aux joueurs et aux spectateurs de suivre l'évolution de la compétition, seront prévus en 2 endroits si possible.

Une sonorisation doit être prévue. Aucun appel de joueur excepté les rappels ne sera effectué par le juge arbitre.

Un podium doit être prévu pour la remise des récompenses.

AIRES DE JEU

Les Aires de jeu doivent être de taille réglementaire. Elles seront fermées par des séparations.

Chaque aire de jeu disposera de sa table d'arbitrage et son marqueur.

Un ou plusieurs couloirs doivent être prévus pour assurer l'accès à chacune des aires de jeu sans pénétrer dans aucune autre.

Dans ces couloirs, seront installées deux chaises par table, afin de permettre la présence du capitaine de chacun des joueurs.

ARBITRAGE

La Ligue mettra à disposition 12 arbitres à partir des quarts de finale.

DOTATIONS

La Ligue de Picardie offre les dotations de cette compétition, et remet en particulier une coupe aux vainqueurs et médailles aux 2^{èmes} et 3^{èmes} de chaque série.

Le club organisateur a toute latitude pour remettre une breloque à tous les participants, ou à une partie d'entre eux.

BUVETTE

Il n'y a pas d'arrêt à midi. Aussi l'organisateur se doit de tenir une buvette qui assurera la restauration en sandwiches et boissons chaudes et froides.

SPONSORS

L'organisateur peut faire figurer partout ou il le désire le ou les noms des sponsors qu'il a démarchés, à la seule condition que ceux-ci ne soient pas concurrents d'un partenaire de la Ligue de Picardie.

DIVERS

Les balles de compétition seront mises à la disposition du juge arbitre par l'organisateur.

La Ligue de Picardie peut mettre à disposition de l'organisateur : des séparations d'aires de jeu, des tables d'arbitrage, des marqueurs et / ou une sonorisation.

Tout matériel éventuellement prêté par la Ligue doit être enlevé par l'organisateur, qui en assurera le rapatriement dans la semaine suivant l'épreuve.

Toute dérogation à ce cahier des charges devra être soumise au responsable régional des organisations, sous peine de se voir supprimer la participation financière de la Ligue.